

MESURES	DATE LIMITE
Possibilité de déroger à la règle de proximité pour la facturation d'un déplacement à domicile	Prolongation jusqu'au 30 octobre 2020
Possibilité de faire un suivi à domicile sans mention « à domicile » sur la prescription	Prolongation jusqu'au 30 octobre 2020
Cotation dérogatoire pour rééducation de déficiences respiratoires, locomotrices et neurologiques post-COVID -AMK 20 pour une séance de 30 min - AMK 28 pour une séance de 60 min	Prévu jusqu'au 10 janvier 2021
Télésoin en kinésithérapie	Prévu jusqu'au 30 octobre 2020
Cotation TLL pour les kinésithérapeutes qui accompagnent la consultation d'un médecin dans un centre ambulatoire dédié au COVID	Prévu jusqu'au 30 octobre 2020 Cotation pouvant être facturée rétroactivement à compter du 20 mars 2020
Indemnités journalières pour garde d'enfants	Prend fin à compter du 5 juillet 2020
Indemnités journalières pour « vulnérabilité personnelle »	Prend fin à compter du 31 août 2020
Indemnités journalières en cas de prescription d'arrêt pour infection COVID	Maintenu
Demande d'avance au titre de l' indemnisation de perte d'activité	31 juillet 2020 Les professionnels qui n'ont pas effectué leur demande d'avance au 31 juillet, ne seront pas éligibles.

MAJ 04082020